LADEPECHE.fr

Annulation du permis exclusif de recherches pour la mine de Salau : Apollo Minerals ne renonce pas

Le tribunal administratif de Toulouse a annulé le permis exclusif de recherches minières accordé par l'Etat à Variscan Mines sur l'ancienne mine de Salau, à Couflens.

DDM - archives

Publié le 05/07/2019 à 08:52 , mis à jour le 06/07/2019 09:34

Mine de Salau, **Couflens**, **Ariège**

l'essentiel **Apollo Minerals se dit "extrêmement déçu" de la décision du tribunal administratif de Toulouse d'annuler l'arrêté du 21 octobre 2016, par lequel l'Etat a accordé le Permis exclusif de recherches minières de Couflens à la filiale française d'Apollo Minerals, Variscan Mines. L'entreprise entend maintenir sa position et "étudie les différentes possibilités qui s'offrent à elle suite à ce jugement défavorable".**

24 heures après **l'Etat qui a annoncé son intention d'interjeter appel** de la décision du tribunal administratif de Toulouse, c'est Apollo Minerals, maison mère de la société à laquelle avait été accordé le permis exclusif de recherches quant à la réouverture potentielle de la mine de Salau, qui réagit dans un communiqué après l'annulation dudit permis. L'entreprise, qui a déjà engagé plus de 7 millions d'euros dans ce projet, se dit "extrêmement déçue" de la décision qui frappe sa filiale Variscan Mines. Apollo Minerals "maintient sa position et étudie dès maintenant les différentes possibilités qui s'offrent à elle suite à ce jugement défavorable".

Pour l'heure, c'est sur la démarche de l'Etat qu'elle compte, espérant "que la demande de suspension de l'exécution du jugement demandée par l'Etat sera approuvée afin de pouvoir continuer l'étude des risques sanitaires, en cours au moment de la décision".

"Un projet stratégique pour la France"

Apollo Minerals évoque un "projet stratégique pour la France", qui l'a en outre amené à "réunir et former une importante équipe française d'exploitation", équipe qui "a réalisé de nombreux travaux pour mettre la mine en sécurité.

La société rappelle qu'elle s'est "engagée dans la réalisation de nombreuses études afin d'évaluer tous les risques possibles liés à une éventuelle réouverture de la mine", et entend bien continuer à "communiquer de manière ouverte et transparente avec toutes les parties prenantes".

Des soutiens au projet

Rappelons que, il y a deux semaines, un accord de coopération relatif au PERM (permis excusif de recherche minière) Couflens a été approuvé par la communauté de communes Couserans-Pyrénées lors de son assemblée générale. Le projet est également soutenu par l'association PPERMS (Pour Promouvoir l'Exploitation Responsable de la Mine de Salau) qui y voit des opportunités d'emplois et de développement économique du Couserans. Mardi, leurs nombreux membres se sont dits **«déçus mais pas abattus»**. La CGT a elle aussi apporté son soutien, par le passé, à la réouverture pour peu que les conditions de sauvegarde des employés et de l'environnement soient respectées.

Et des opposants

Mais l'idée même d'une réouverture de la mine de Salau n'en reste pas moins rejetée par une **autre partie de la population** qui, elle, s'est réjouie de la décision du tribunal administratif de Toulouse. Du côté des syndicats, on retrouve aussi Solidaires 09 parmi les opposants. A l'argument qu'une telle activité génèrerait de l'emploi et dynamiserait l'économie locale, ce dernier répond par une question : "combien d'emplois peuvent justifier la destruction irréversible d'un site naturel classé (Natura 2000) s'étendant sur plusieurs centaines de kilomètres carrés ?"

Rédaction de l'Ariège